



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°851) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE ROPARTZ A
L'ASSOCIATION « COMPAGNIE SANDRINE
ANGLADE »**

**DÉCISION N° DM-23-038
EN DATE DU 27 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour extrait conforme, **VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions dans la salle Ropartz le lundi 23 janvier 2023 de 10h00 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions dans la salle Ropartz le lundi 23 janvier 2023 de 10h00 à 17h30 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN